

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

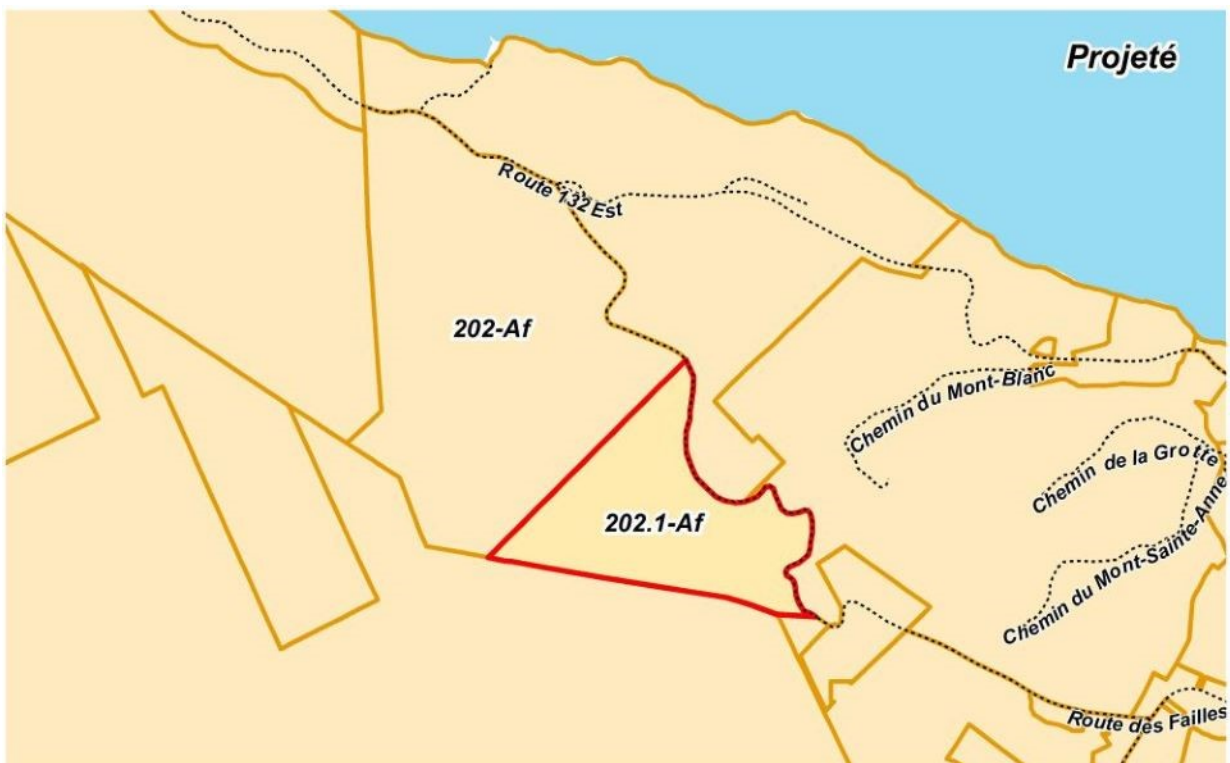
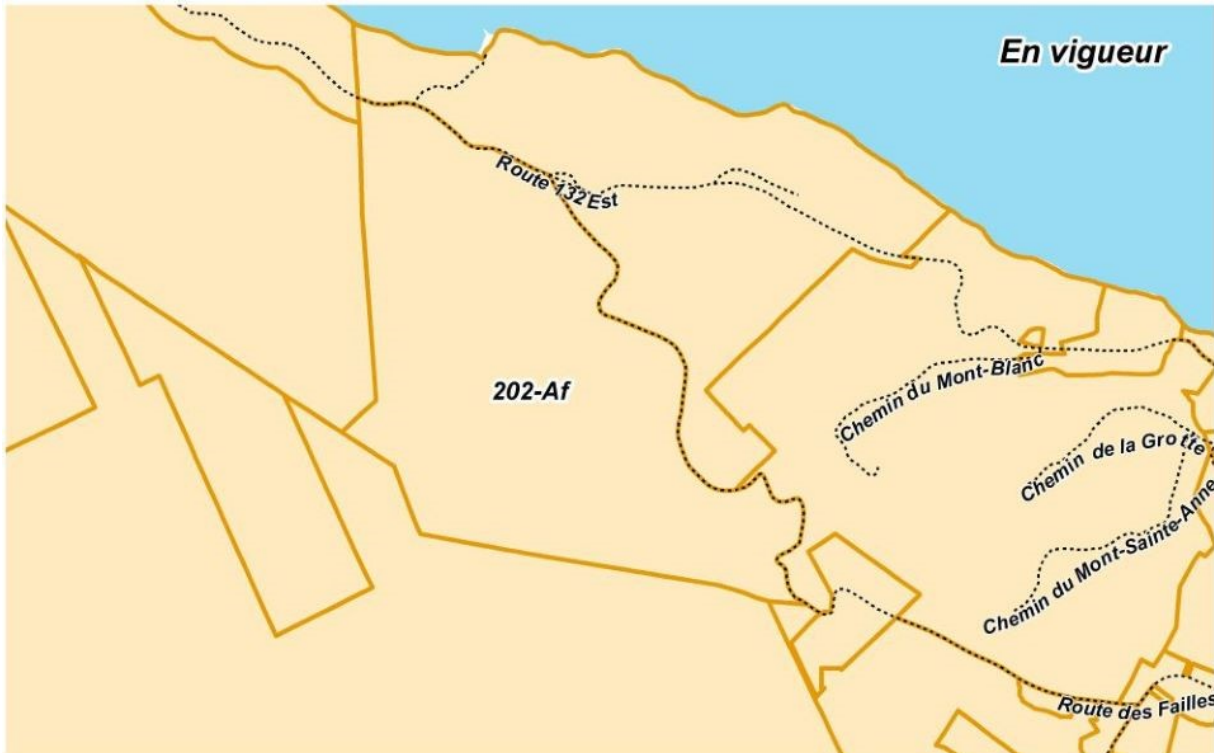
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 634-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone agro-forestière 202.1-Af à même une partie de la zone 202-Af et y permettre l'usage « camping » de la classe d'usages R2 Activité récréative extérieure à impact majeur à titre d'usage particulier spécifiquement autorisé.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de Règlement numéro **634-2024** vise la zone 202-Af située sur la route des Failles, secteur du « Gargantua » le tout tel qu'illustré ci-dessous;
3. **QUE** le projet de Règlement numéro **634-2024** modifie le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 de la manière suivante :
 - 3.1 Créer une nouvelle zone agro-forestière correspondant au territoire formé des lots 5 083 293, 5 083 294, 5 083 295, 5 083 296, 5 083 298, 5 083 299, 5 083 300, 5 083 301 et 6 620 495 et y permettre notamment l'usage « camping » à titre d'usage particulier spécifiquement autorisé;
4. **QUE** le projet de Règlement numéro **634-2024** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **26 novembre 2024 à 19 h**, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
6. **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
7. **QUE** toute personne intéressée peut consulter le « projet de Règlement numéro **634-2024** » à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Zone 202-Af et zone projetée 202.1-Af



Donné à Percé, le 13 novembre 2024.

Gemma Vibert,
Greffière